

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2282

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	0	24 000 000
Livre et industries culturelles	3 300 000	0
TOTAUX	3 300 000	24 000 000
SOLDE	-20 700 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du rapporteur général de la commission des finances rétablit les crédits de la mission dans leur version initiale.

Le montant des crédits de la mission est maintenu à son niveau initial.

L'évolution des crédits par rapport au texte du Sénat s'élève à – 20 700 000 € en AE et en CP à l'échelle de la mission, dont – 24 000 000 € en AE et en CP sur le programme 180 – Presse et médias et + 3 300 000 € en AE et en CP sur le programme 334 – Livre et industries culturelles.